

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 septembre 2020

CONSEIL ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL - (N° 3184)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° CL118

présenté par

M. Taché, Mme Forteza, Mme Bagarry, Mme Cariou, Mme Chapelier, M. Chiche,
Mme Yolaine de Courson, Mme De Temmerman, Mme Gaillot, M. Julien-Laferrrière, M. Nadot,
M. Orphelin, Mme Thillaye, Mme Tuffnell et Mme Wonner

ARTICLE 7

Compléter l'alinéa 7 par la phrase suivante :

« Les membres mentionnés aux 1°, 2°, 3° et 4° du présent I doivent intégrer pour chaque catégorie, des personnes issues des quartiers prioritaires de politique de la ville. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La France compte 1 296 quartiers prioritaires de la ville (QPV). Les personnes vivant en QPV sont généralement bien plus éloignées des instances politiques que le reste des autres territoires, nourrissant une défiance démocratique plus forte. Afin de remédier à ce problème de représentativité, il est nécessaire d'agir afin de garantir la pérennité de notre cohésion sociale. Le présent amendement tend vers cet objectif en encourageant une représentativité des personnes issues des QPV au sein du Conseil économique et social.